Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball
Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

BUREAU REGIONAL

CONSULTATION A DISTANCE DU 23 OCTOBRE 2020

PROCES VERBAL

Participants :
Mesdames : CHAPPAT Huguette et FERRIER Magali.
Messieurs : AVAL Gérard, DESSAINT Jean-Jacques, HAETTY Bruno, MARITON Bruno, PUEL Alain, PY Patrice et RODRIGUEZ Christophe.

N'a pas participé à cette consultation :

●●●●●●●●●●

Il a été établi une feuille de participation.
Elle permet de constater que **9 membres ont participé sur 9.**

Réunissant le quorum requis à l'article 18.1 des Statuts, le Bureau Régional peut valablement délibérer.

●●●●●●●●●●

Le Président a décidé de consulter, en urgence, le Bureau Régional sur la situation actuelle vis-à-vis des championnats régionaux Seniors et de la Coupe d'Occitanie Seniors.
Cette consultation a été faite par le Président par courrier électronique contenant la proposition et le projet de communiqué associé et par l'envoi d'un SMS à chacun des membres pour une réponse pour 13h30 au plus tard ce jour.
Le recueil des réponses a été fait aussi par le Président par mail, SMS et appels.

●●●●●●●●●●

Les dernières annonces du Gouvernement propulsent dix des treize départements de la Région Occitanie en zone couvre-feu avec sa conséquence principale pour notre activité, l'interdiction de pratique sportive des adultes dans les gymnases.
Elles rendent la programmation des rencontres impossibles sur les divisions régionales Seniors et U20.

De plus, le Bureau Fédéral a rendu aussi une position sur les championnats fédéraux mercredi soir et sur l'annulation des trophées coupes de France Seniors.

Après consultation du Président de la Commission Régionale des Compétitions, de l'Adjointe-au-directeur et du Directeur Territorial, le Président propose au Bureau Régional de statuer en vertu des articles 25 des Règlements Sportifs Particulier Senior et de l'article 15 du Règlement Sportif Particulier qui permet au Bureau Régional de statuer sur tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours et non prévus dans le règlement sportif particulier.

Proposition faite après concertation et échanges

- Annulation, pour cette saison, des demi-finales et finales des Coupes d'Occitanie Seniors ;
- Suspension des compétitions Seniors et U20 pour une durée de 6 semaines à compter du 24 octobre 2020 ;
- Modification éventuelle des formules des championnats et des phases finales ;
- Prise en compte d'une programmation des compétitions jusqu'à fin juin 2021 (allongement du nombre de week-ends possibles de compétitions)

Le résultat du vote est le suivant :
Votants : 9 membres
Exprimés : 9 membres POUR : 9 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président note aussi la demande faite par le Bureau Régional, à savoir de fixer l'objectif à la Commission Régionale des Compétitions à minima d'aller au bout de la saison régulière et de maintenir si possible une finale régionale par division senior.

Le Président annonce que cette décision du Bureau Régional sera communiqué à partir de 14h ce jour sur les réseaux sociaux ; auprès des correspondants d'équipe Seniors (à l'attention de leur président d'association), des membres du Comité Directeur Régional et des comités départementaux et territoriaux.

Le Président informe que cette décision et les éventuelles modifications règlementaires (ou orientations en fonction des annonces gouvernementales) seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Directeur Régional.

●●●●●●●●●●

Fait à Toulouse, le 23 octobre 2020.

La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT

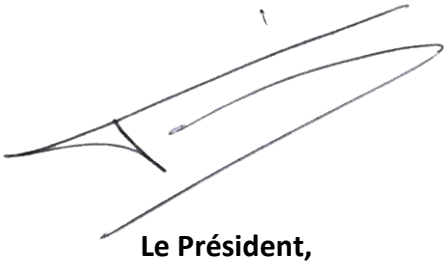

Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT